



Indemnité chômage après CDD/CDI

Par **Onizuka56**, le 15/02/2011 à 19:53

Bonjour,

Voici mon parcours :

Un CDD de 18 mois dans une société A puis 1 semaine au chômage et reprise d'un CDI depuis 3 mois dans une société B...

Ma question est, si je démissionne de mon CDI actuel, vais-je toucher du chômage ?

Je pense que oui, vu que je n'ai encore rien touché suite à mon CDD...

Par **P.M.**, le 15/02/2011 à 20:07

Bonjour,

Il faudrait savoir si entre les deux contrats vous avez été inscrit(e) à Pôle Emploi, sinon, vous pourriez vous référer au chapitre 2 § 4 de l'[Accord d'application n° 14 du 19 février 2009 pris pour l'application des articles 2, 4 e\) et 9 § 2 b\) du règlement UNEDIC - Cas de démission considérés comme légitimes](#) :

[citation] Le salarié qui, postérieurement à un licenciement ou à une fin de contrat de travail à durée déterminée n'ayant pas donné lieu à une inscription comme demandeur d'emploi, entreprend une activité à laquelle il met fin volontairement au cours ou au terme d'une période n'excédant pas 91 jours.[/citation]